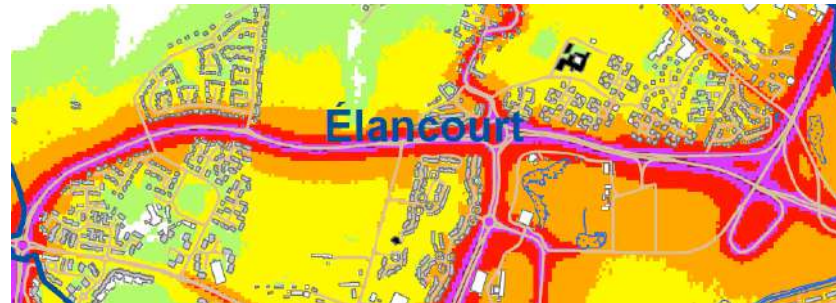


# NUISANCES SONORES

SUBIES PAR LES RIVERAINS DU BD ANDRÉ MALRAUX



Rencontre Municipalité et délégation de propriétaires de la résidence les PATIOS

Mercredi 24 mai 2017

# HISTORIQUE

- Les premières maisons des Patios ont été construites dans les années 1973-74
  - *le réseau routier n'était pas aussi encombré qu'actuellement*
  - *le bd André Malraux ne comportait initialement que 2 voies*



Une maison à la campagne !

# HISTORIQUE

- La région se développe (EPA > SAN + autres acteurs locaux et régionaux puis la CASQY > SQY)
  - *réalisations de grands projets qui impliquent des ajustements et des modifications du réseau routier pour faire face à l'arrivée des nouveaux pôles d'attractivités :*
    - *Ville nouvelle de St Quentin, Pas du Lac,*
    - *...*
  
- Le « village » d'Elancourt, les hameaux et les petites communes voisines deviennent des Villes
  - *7 mares, nouveaux horizons , ...*
  - *France Miniature, Clé de St Pierre, ...*
  - *zones industrielles, zones d'activités, Pariswest, ...*
  - *...*
  - *Cela conduit à doubler le bd A. MALRAUX dans les années 90 (coté Patios) !*
  - *L'accès à France Miniature depuis la RD12 est fermé !*

# LES PREMIERES NUISANCES SE FONT RESSENTIR !

1998 : Magazine Elancourt - Avenir

## Bientôt un mur anti bruit Boulevard André Malraux

Un mur anti-bruit le long du Boulevard André Malraux devrait être construit d'ici à quelques mois, quand le SAN aura donné son feu vert.

Les études nécessaires ont été réalisées par l'EPA et ont été approuvées par la Municipalité. Elles sont maintenant examinées par le SAN, gestionnaire du Boulevard Malraux, et donc compétent pour financer et réaliser ce mur anti-bruit.

Dès que le SAN lui aura transmis son verdict, la Municipalité organisera une réunion publique pour recueillir l'avis des riverains concernés.

Un projet plus important d'aménagement global de cette zone existe. Mais, faute de financement par l'Etat et la Région, ce projet, jugé en haut lieu non prioritaire, attend... des jours meilleurs.

### Le 07 juin 2001

Les représentants des résidences les PATIOS, le VERT VILLAGE et CHAMPCOUR rencontrent le Maire d'Elancourt, l'adjoint chargé de la sécurité, ainsi qu'un représentant de la police municipale.

Est remis à cette occasion une pétition de **382 signataires** riverains du bd A. Malraux : Nuisances sonores insupportables !

### Réponse de M. le Maire :

« Pas de mur anti bruit, mais renforcement des contrôles radars et modification des fléchages afin d'éviter que les poids lourds n'utilisent le boulevard comme une déviation de la N10 ».

**Quelques années plus tard : augmentation en hauteur de la passerelle « Boniface » (RD58) qui autorise de fait le transit de grands gabarits !!!???**

# ARCHIVES !

- **Le 25 septembre 2003**

Le président de l'AFUL les PATIOS relance le sujet auprès de la municipalité.

**Pas de réponse !**

- **Le 09 novembre 2015**

Rencontre AFUL / Mairie

Le président de l'AFUL les PATIOS fait remarquer que le bd AM n'est pas une zone à enjeux.

**Réponse verbale de M. FAVIER : c'est une erreur qui sera prise en compte sur la version finale du PPBE.**

- **Le 14 décembre 2016**

La SQY sollicitée par un propriétaire qui rencontre des difficultés à vendre son bien .

**La SQY répond qu'une analyse précise sera réalisée.**

(nous attendons toujours !!!)

A l'occasion des législatives **2002**, les engagements du candidat Député portaient sur :

- La lutte contre toutes les formes de pollution et de nuisances,
- Promouvoir la pose de revêtements de voiries anti bruit
- Promouvoir la réalisation de mur anti bruit

- **Le 09 février 2017**

Le président de l'AFUL les PATIOS écrit à la SQY.

(MM. LAUGIER et FOURGOUS).

**Pas de réponse !**

- **Le 20 février 2017**

Pétition de résidents des Patios adressée à MM. LAUGIER et FOURGOUS.

« *Nuisances sonores croissantes* »

# LE ROND-POINT DE LAUBACH ...

*... est devenu un carrefour stratégique !*

- **à l'Est :**
  - vers Trappes, RN10, vers N12 via RD12, ...
- **à l'Ouest :**
  - vers Pariswest, forum de Coignieres,
  - Vers N10, Rambouillet, ...
- **au Nord :**
  - vers Plaisir, Dreux, Clé de St Pierre, ...
- **au Sud :**
  - vers RN10, vallée de Chevreuse, ZAC de Trappes-Elancourt, la gare de la Verrière, ...



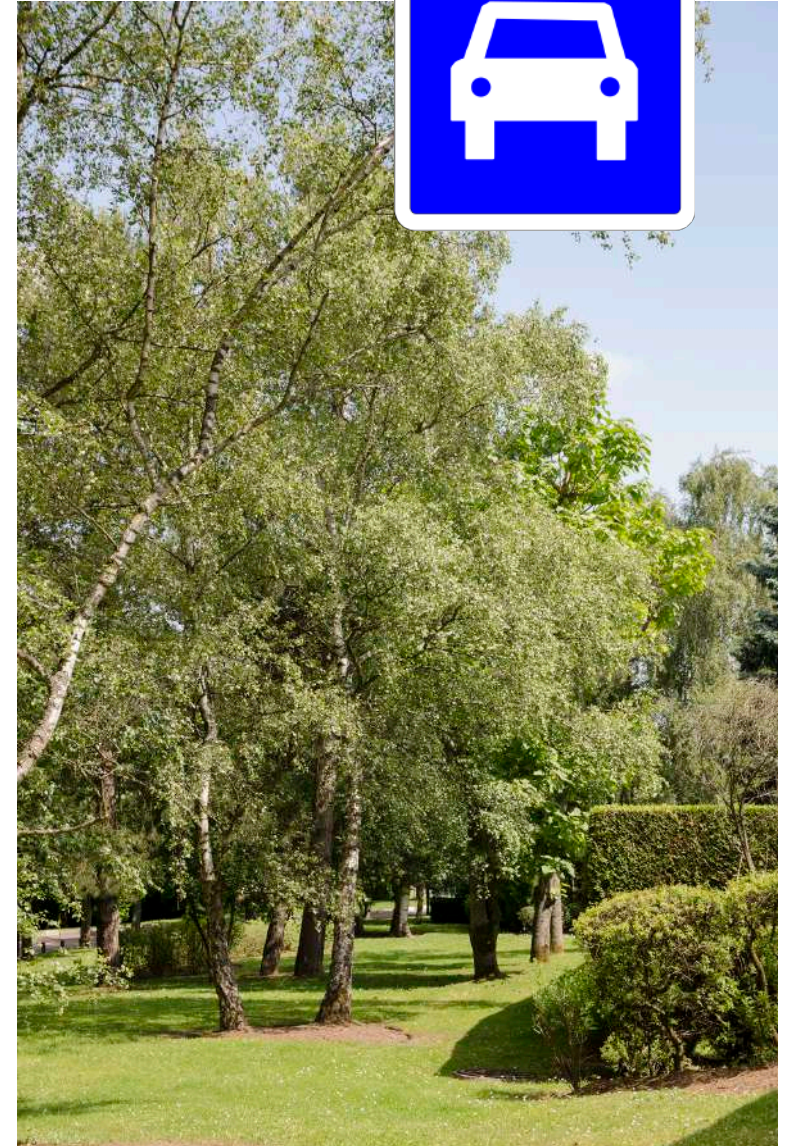
# LE BD ANDRE MALRAUX

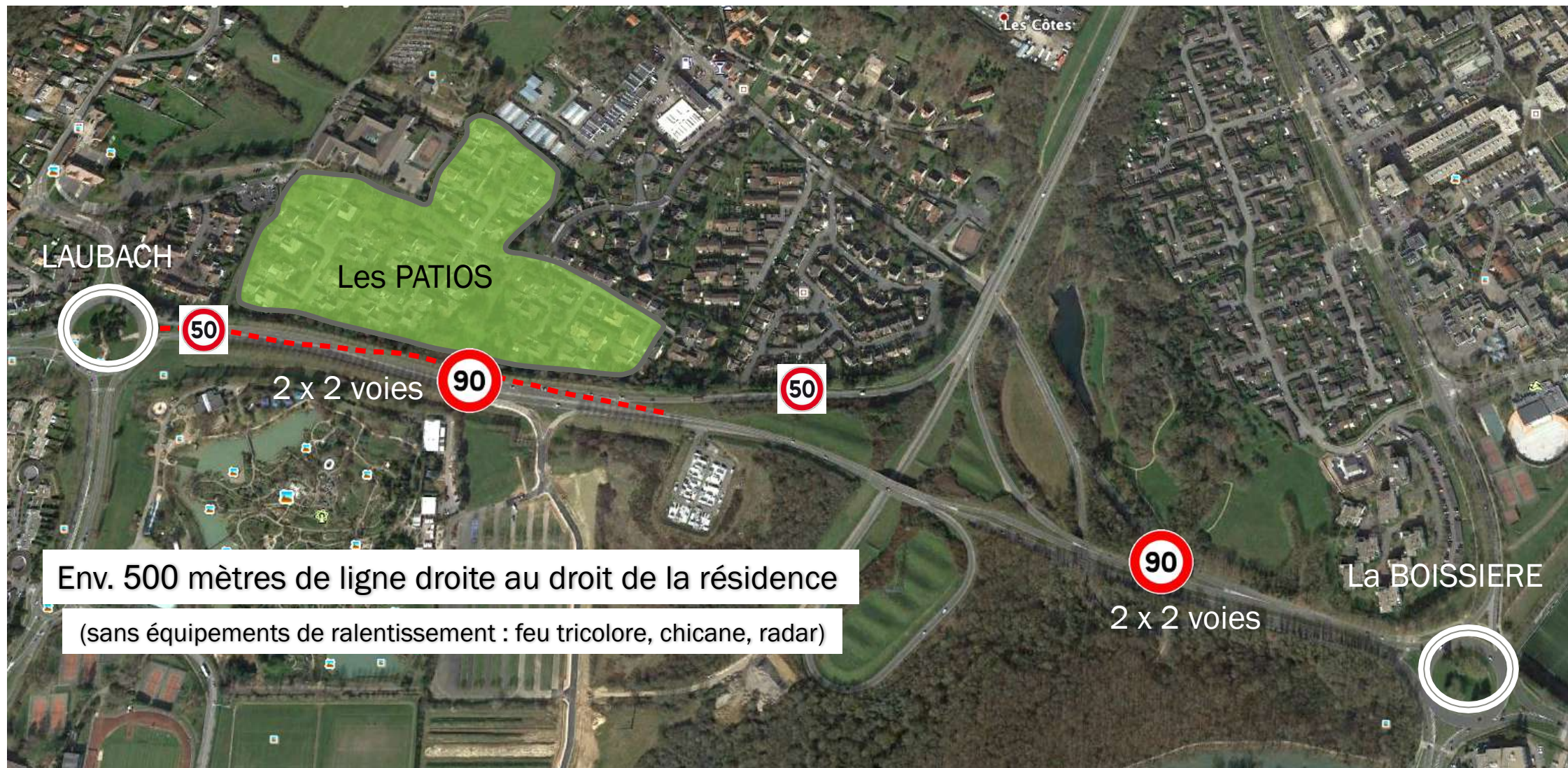
*... est presque devenu une route pour automobiles !*

- *Une 2 x 2 voies depuis le Rd-Pt de Laubach vers Trappes*
- *500 mètres de ligne droite*
- *Survitesses et bruits incontrôlés*
- *Transit important*
- *Itinéraire PL*

*... à proximité d'une zone de ressourcement !*

- *Impact des prochains travaux ???*
  - *Doublement du pont Schuler, aménagement 4 arbres*
  - *Programme immobilier à coté de Boniface*
  - *Aménagement de la RN10 à Trappes (>2017)*





Env. 500 mètres de ligne droite au droit de la résidence  
(sans équipements de ralentissement : feu tricolore, chicane, radar)



# PROJET DE PPBE

présenté à la population fin 2015

Décret 2006-361  
du 24 mars 2006

- Le principal objectif du Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement est d'évaluer l'environnement sonore afin :

- *de réduire les nuisances sonores dans les zones à enjeux (?)*
- *de diminuer le bruit sur l'ensemble de la commune (?)*
- *de préserver et mettre en valeur des zones de ressourcement (?)*
- *d'anticiper l'évolution du territoire (?)*
- *d'améliorer la connaissance du bruit sur le territoire (mesures de bruit ?)*

- Qui souhaite-t-on **protéger** ?

- **La population est** bien évidemment **au cœur de ces mesures.**
- **La qualité de l'environnement sonore des habitants et de leur cadre de vie est recherchée.**
- **Les établissements** au sein desquels un environnement sonore modéré est nécessaire pour du repos et/ou de l'apprentissage sont également concernés. Il s'agit des établissements d'enseignement et de santé.

**PPBE basé sur l'étude de l'environnement sonore de 2009 !**

?

# PROJET DE PPBE (suite)

## ■ Détermination des zones à enjeux

- *Diagnostic de l'environnement sonore : quelle population est soumise à des niveaux excessifs ?*  
(se reporter à la carte des bruits : pages 8 et 9 du PPBE)

### ➤ Propositions du projet :

- Avenue de la Villedieu : 2 voies (équipées de feux tricolores, de rd point et de chicane)



- RD58 : 2 voies (étroite et sinueuse)



- RD912 : 2 x 2 voies (tronçon équipé de feux tricolores près du complexe Europe)



## ■ Zones potentiellement calmes (peu exposées au bruit)

- *Les PATIOS est citée comme une zone de ressourcement !*  
(voir planches 7 et 8 en pages 15 et 16 du PPBE)

# PPBE FINAL

- Prise en compte des observations de la population  
(à la suite de l'enquête 02 octobre au 02 décembre 2015)



- Le Bd André Malraux n'est **toujours pas considéré comme une zone à enjeux** !
  - Pratiquement 1000 mètres de ligne droite en 2 x 2 voies
  - Excès de vitesse avérés (VL, PL et 2 roues) – Pas de contrôles !
  - Itinéraire PL
  - Accès à France Miniature en venant du RD12 : double passage sur le bd.
  - Proximité d'une zone de ressourcement
  - ....



- Nota : L'av de la Villedieu (2 voies) est classée « zone à enjeux » et les Commanderies 1 et 2 sont classées « zones de ressourcement ».  
Le tronçon de RD912 est classé « zone à enjeux » : 2 x 2 voies à 70km/h  
La route du Mesnil (petits prés) n'est pas une zone à enjeux

**PPBE  
contestable !**

# LE RESSENTI des riverains

- **Des nuisances sonores croissantes**
  - Bruits de roulements : usure de l'enrobé ?
  - Bruit des véhicules et surtout des motos : conformité des pots ?, excès de vitesse ?
  - Transit PL accentué
- **Les conséquences du bruit et leurs impacts**
  - Un **stress** pour certains
  - Des bruits insupportables en limite de propriétés : **privation de jouissance !**
  - Des difficultés à la revente : **perte financière !**
  - Des nuisances, certainement accompagnées d'une forme de **pollution !**
  - Il est mentionné dans le PPBE, que sont **constatées des vitesses excessives** sur certaines voies.
  - Mais peu de contrôles des infractions = **autorisation de faire du bruit !**
  - **Le PPBE ne propose aucune solution pour atténuer le bruit aux abords des Patios.**

**Nota : Mise à jour du PPBE tous les 5 ans !!!**

# NOS SUGGESTIONS ...

... pour diminuer les nuisances sonores et revaloriser le cadre de vie

- Répertorier le **bd A. Malraux** comme une zone à enjeux
- **et engager sans tarder** des mesures efficaces de réduction des nuisances sonores
  - Afficher les limites de vitesse et les faire respecter
  - Rénover la couche de roulement
  - Repenser les itinéraires PL
  - Installer un mur anti bruit
  - ....

*Elancourt : une ville où il fait bon vivre !  
... agréable et sûre.*

*(Elancourt MAGAZINE – mai 2017)*

*Bien vivre votre Ville :  
En vous installant à Elancourt,  
vous avez fait le choix d'une  
qualité de vie exceptionnelle.  
Notre ville a su préserver son  
environnement privilégié .....*

*(Guide municipal 2014-2015)*

*La population est bien évidemment **au cœur**  
de ces mesures.  
La qualité de l'environnement sonore des  
habitants et de leur cadre de vie est  
recherchée.*

*(PPBE 2015 - page 7/69)*